

VOLET A –

PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (ART R.181-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3	6.1 ICPE.....	14
2. IDENTITE DU DEMANDEUR.....	5	6.1.1 Liste des installations ICPE exploitées par Data 4 services.....	14
3. CERFA.....	6	6.1.2 Bilan de classement ICPE	18
4. PRESENTATION DE LA SOCIETE DATA 4	7	6.2 <i>Nomenclature eau</i>	20
4.1 DATA 4 SAS	7	7. CONTENU ET ORGANISATION DU DOSSIER D'AUTORISATION	21
4.2 DATA 4 SERVICES.....	7	8. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU DAEU.....	21
4.3 <i>Des actions RSE déjà engagées</i>	7	8.1 <i>L'autorisation unique</i>	21
5. DESCRIPTION DU PROJET.....	8	8.2 <i>L'étude d'impact sur l'environnement au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement.</i>	22
5.1 <i>Etat des lieux</i>	8	8.3 <i>La directive IED</i>	22
5.2 <i>Description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet</i>	9	9. PROPRIETE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU PROJET.....	23
6. CLASSEMENT DU SITE	14	10. ATTESTATION DU DROIT DE REALISER LE PROJET A REALISER PAR DATA 4 POUR DATA 4 SERVICES	23
		11. GLOSSAIRE	24

1. PREAMBULE

DATA4 est le premier acteur européen natif de datacenters, et qui plus est d'origine française. Créé en 2006, le groupe est détenu par AXA. Son siège social se situe à Paris (8^e) et son principal campus de datacenters est implanté à Marcoussis, dans l'Essonne (91). Actuellement, en France, DATA4 opère 16 datacenters.

Ce nouveau projet de développement accompagne une nouvelle phase de croissance importante de Data4 poussée par le développement du numérique en France, croissance exponentielle due aux développements du Cloud mais également aux impacts de la crise du Covid dans laquelle les Datacenters ont joué un rôle crucial.

En ces temps de crise, les infrastructures numériques démontrent, une fois de plus, qu'elles tiennent un rôle crucial dans notre société. Elles assurent la continuité des missions de service public et d'applications clés : hôpitaux et recherche, approvisionnement en énergie, sûreté du territoire, gestion des déchets, télétravail, streaming vidéo, commandes de nourriture ou encore programmes éducatifs.

Alors que la société s'est récemment vue partager entre obligation de confinement et poursuite de ses activités, la robustesse des datacenters a été plus que jamais le garant de notre continuité numérique et des missions de service public.

Le cloud n'est pas, contrairement à ce que son nom laisse supposer, un phénomène virtuel et intangible ; mais repose bel et bien sur des infrastructures physiques de stockage et de traitement des données : les datacenters - dont la performance conditionne la viabilité de l'accès, aussi bien rapide que sécurisé, aux données.

Le datacenter est en quelque sorte la « maison du digital » et un laboratoire de l'innovation : première brique de l'édifice numérique, il accompagne la transformation de l'économie, des administrations et des territoires, il soutient l'explosion des usages individuels et des objets connectés et il apporte un environnement sécurisé au stockage d'une donnée devenue un actif stratégique pour l'Etat et les entreprises.

Autrement dit, les centres de données ne sont finalement qu'une conséquence de la place croissante du digital dans nos sociétés et de l'explosion des usages numériques ; lesquels engendrent une quantité toujours plus importante de données et, par conséquent, un besoin exponentiel en datacenters pour stocker et traiter ces données.

Aujourd'hui, le datacenter tient donc une place critique et stratégique au sein de notre société et il est au cœur de grandes préoccupations actuelles sur la transition écologique, la transformation numérique de l'économie, la protection de la vie privée et les intérêts de l'Etat.

Dans son discours du 18 février 2019, Bruno Le Maire déclare sa volonté de faire de la France « *la première terre d'accueil du datacenter en Europe* » et son souhait de créer une « *souveraineté technologique* ».

Bercy souhaite permettre l'émergence de « champions » français, afin d'offrir des alternatives viables notamment faces aux géants américains et chinois.

Une ambition à nouveau appuyée avec le lancement le 4 juin dernier du projet de partenariat Franco-allemand Gaia-X, qui vise à renforcer la branche du numérique européen et à garantir la souveraineté de nos données.

Le gouvernement entend valoriser les ingénieries et industriels français de l'hébergement et de l'équipement qui sont les partenaires naturels de la transformation numérique des entreprises et des administrations françaises. Ces dernières préfèrent, en effet, que leurs données soient localisées en France, tant dans une optique de sécurité/souveraineté que pour améliorer les performances de la donnée (la proximité du datacenter avec l'utilisateur final réduisant la latence).

DATA4 est le premier acteur européen natif de datacenters, et qui plus est d'origine française. Créé en 2006, le groupe est détenu par AXA. Son siège social se situe à Paris (8^e) et son principal campus de datacenters est implanté à Marcoussis, dans l'Essonne (91). Actuellement, en France, DATA4 opère 16 datacenters, construit 4 centres d'hébergement supplémentaires, accompagne une centaine de clients et accueille environ 400 personnes chaque jour sur son site (clients, prestataires, employés, équipes de chantier, R&D etc.).

Avec la révolution numériques et l'explosion des usages digitaux, la demande en datacenters croît fortement et avec elle le nombre d'emploi. Entre 2018 et 2019, DATA4 a augmenté de 22% ses emplois directs et prévoit de doubler ce pourcentage entre 2019 et 2020.

DATA4 est également partenaire d'un projet d'insertion professionnelle, *Les Plombiers du Numérique*, qui propose une passerelle entre des jeunes non diplômés et le besoin en main d'œuvre exponentiel des infrastructures du numériques pour les métiers de techniciens. Dans ce cadre, DATA4 s'engage à prendre en stage des jeunes issus de cette formation et de faciliter ensuite leur insertion.

DATA4 emploie plus de 280 personnes en France de manière directe ou indirecte ; regroupant un très large scope de compétences : cadres, ingénieurs, techniciens, ouvriers, agents de surveillance, techniciens de surface, garde forestier, etc.

Chaque datacenter nécessite l'intervention d'environ 150 personnes, du projet d'étude à la construction puis à la mise en opération. Rien que pour la construction d'un seul bâtiment, DATA4 fait travailler jusqu'à 120 personnes sur une période d'environ 10 mois, avec un rythme de construction, depuis 2018, d'un lancement tous les 6 mois. La maintenance de chaque bâtiment nécessite ensuite le travail à temps plein de 5 personnes, multiplié par 11 datacenters actuellement en opération. Pour chaque bâtiment, Data4 vend des services annexes réalisés par des partenaires locaux.

Certains clients internationaux de Data4 mettent en place sur leur data center des équipes gérant en 24/7 leurs infrastructures informatiques. Ces personnes consomment et se logent généralement à proximité du site ce qui favorise l'activité locale au niveau restauration, consommation, hébergement. Sur la seule année 2019, DATA4 a investi plus de 500 millions d'euros et prévoit de porter ce montant à 1250 millions d'euros en 2024.

DATA4 travaille en étroite collaboration avec de grands groupes français (Schneider Electric) et avec les agences locales de grands groupes nationaux (ENGIE Axima Travaux et Maintenance, INEO et ENERIA, basé à Marcoussis, SPIE PARTESIA, EUROVIA). Pour certaines agences, notre activité représente une part très importante de leur chiffre d'affaires et notre poursuite d'activité, durant la crise du Covid-19, a permis de préserver les emplois contrairement à d'autres industries.

Il accompagne, comme clients, de grandes sociétés françaises (entreprises, banques, groupe pharmaceutique, groupes industriels, intégrateurs informatiques. etc.) dans leur transformation digitale : le site de Marcoussis accueille plus de 50% des sociétés du CAC40.

Data4 s'insère naturellement dans le cluster du Paris-Saclay, du fait de sa proximité géographique et du projet scientifique et technologique porté par ce projet phare du Grand Paris ;

Il soutient des startups françaises prometteuses, comme Qarnot Computing (dont DATA4 est le plus gros investisseur privé).

Data4 collabore avec ses pairs par le biais notamment de l'association France Datacenters qui réunit l'ensemble des acteurs de l'écosystème de data centers en France. Cette association favorise la formation des savoirs, le développement des compétences et l'adoption des meilleures pratiques par les professionnels, afin d'améliorer la compétitivité de la filière française face à ses concurrents européens et d'appliquer les bonnes méthodes pour réduire l'empreinte environnementale de la filière.

DATA4 est attaché à son territoire d'implantation et soutient nombre d'initiatives locales et culturelles, comme les festivals Elfondurock et Elfondelabière. Data4 soutient également le développement des communes sur lesquelles est implanté le site avec la mise en œuvre de pistes cyclables entre les communes de Nozay et Marcoussis ainsi que la participation à l'entretien de bâtiments historiques.

Le Campus de Marcoussis, un site d'exception depuis son origine dédiée à la recherche et au développement de technologies de pointe.

Emplacement stratégique unique en IDF, structurant pour la région et la métropole du Grand Paris, le campus de Marcoussis est un ancien site industriel d'Alcatel qui a vu naître de grandes innovations technologiques. Le campus a plus de 60 ans d'une histoire industrielle forte : 1957, Construction du Centre de Recherche de la Compagnie Générale d'Electricité, devenue Alcatel puis inauguration officielle en 1961 et dès 1990 le campus s'ouvre et accueille notamment le CNRS et un GIE (Lab 3-V). Parmi les réalisations : maîtrise de la technologie lasers, invention de l'imprimante 3D...

Le campus de Marcoussis se situe à proximité du poste de transformation électrique de Villejust (l'un des plus puissants d'Europe) qui fournit à la zone data center une puissance électrique hautement sécurisée de 100MW permettant d'alimenter la zone existante mais prévue également pour alimenter les infrastructures prévues dans la zone d'extension (Zone 2).

Cet emplacement est donc hautement stratégique et depuis plus d'une dizaine d'année, un partenariat technique fort a été établi entre Data4 et RTE.

Data4 a reçu en juin 2017 de la part de RTE une attestation de la Haute Qualité de l'Electricité. Le site Data4 de Marcoussis est alimenté en 90 000 volts par 2 liaisons souterraines. En ce qui concerne le poste de Villejust, il est alimenté par notre réseau maillé en 90, 225 et 400 kV ce dernier étant interconnecté avec l'Europe. RTE a investi massivement et continuera à investir sur ce poste électrique essentiel à l'alimentation francilienne. RTE assure la fiabilité à tout instant et prépare l'avenir du site. Les alimentations du site Data4 ont été conçues pour transiter 100MW chacune RTE accompagne ainsi

les projets de développement du site. Data4 a investi en 2017 plus de 10 Millions d'euros sur la création d'un nouveau poste de Transformation permettant d'abaisser la tension de 90kV à 20 kV et permettant ainsi d'alimenter une partie de la zone existante et de la zone d'extension afin de pouvoir faire transiter les 100MW de Villejust jusqu'aux Data Centers et prévoit d'investir plus de 20m€ sur cette nouvelle infrastructure.

Par ailleurs, **Data4 a choisi de continuer à densifier autant que possible la zone constructible du Campus** existant afin de limiter l'impact environnemental de son développement

En effet, le campus de Marcoussis a été développé en 4 phases : zone historique : de la création jusqu'en 2017, zone 1 & 3 entre 2017 et 2021, puis la zone 2 en cours de développement suite à la réception de l'autorisation de construire et d'exploiter cette zone en 2021. **La zone 2, actuellement en cours de construction est divisée en une zone Sud de 30MW IT, et une zone Nord objet de ce nouveau dossier d'autorisation est en cours.**

Pour accompagner cette croissance, afin de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, DATA 4 a engagé plusieurs actions sur le site de Marcoussis :

- ✓ Mise en place d'un plan simple de gestion de la forêt ;
- ✓ Arrêt de l'utilisation de pesticides par l'équipe en charge des espaces verts (2 personnes à temps plein) en cohérence avec la plaine agricole mitoyenne convertie en agriculture biologique depuis plusieurs années
- ✓ Rénovation du bassin d'orage destiné à retenir une éventuelle pollution sur le site et à gérer les flux d'eau de pluie à destination de la Salmouille (rivière traversant la commune de Marcoussis)
- ✓ Gestion des terres d'excavation en autarcie pour éviter les mises en décharge avec les transports associés par camion
- ✓ Amélioration continue de l'efficacité énergétique des bâtiments pour atteindre à ce jour un PUE cible (Indicateur d'efficacité énergétique) de 1,25 sur les nouvelles générations de Datacenter
- ✓ Etude de récupération de chaleur dans le cadre d'accompagnement de projets d'urbanisation de la commune de Marcoussis, notamment la création potentielle d'une piscine
- ✓ Certification ISO 50001 (gestion de la performance énergétique) et ISO 14001 (gestion de l'empreinte environnementale).

Plus largement, Data4 a développé depuis 2020 ; un programme de développement durable Data4Good qui est l'un des trois axes stratégiques de Data4, avec la qualité (répondre constamment aux attentes de nos clients) et l'évolutivité (accompagner le développement de nos clients). Il s'agit d'un programme ambitieux et à long terme, qui intègre les principes de la norme ISO 26000 et repose sur quatre piliers avec des objectifs clairement définis concernant l'environnement, les questions sociétales, l'innovation et les communautés.

Le programme implique l'ensemble des employés, des prestataires de services, des clients et les autres parties prenantes de l'écosystème, telles que les autorités locales, les organisations, les écoles et les universités, dans le respect de toutes les règles et réglementations en vigueur partout où Data4 opère. Il s'inscrit dans le plan d'amélioration continue et de recherche permanente de solutions innovantes. Le programme s'appuie sur le Pacte mondial des Nations unies, auquel Data4 adhère. Data4 a également adhéré au Pacte pour la neutralité climatique des centres de données, dans le but de parvenir à un bilan carbone net nul d'ici 2030, et soutient diverses initiatives telles que Planet Tech'Care.

Ce site est régi par **l'Arrêté préfectoral n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/063 du 23 mars 2021** pour les rubriques suivantes :

Rubrique ICPE	Régime	Activité	Volume	Unité
1185-2.a	DC	Equipements frigorifiques	26 998	kg
2925-1	D	Charge d'accumulateurs dégageant de l'hydrogène	134714	kW
3110	A	Combustion	335	MW
4734-1b	E	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	1921	t
4734-2c	DC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	69	t

DATA 4 SERVICES a déposé un porter à connaissance afin de modifier le projet autorisé en mars 2021. Ce dossier portait principalement sur la mise en œuvre d'une configuration d'implantation des Data Centers sensiblement différente de l'initiale afin de densifier la puissance sur la zone Sud.

Dans une démarche continue de densification du site industriel existant du campus de Marcoussis, et de réduction de l'impact environnemental utilisant une surface déjà constructible, DATA 4 SERVICES souhaite désormais densifier la zone 2 Nord en intégrant 3 nouveaux bâtiments dans la zone 2 Nord.

S'agissant d'une modification substantielle, une demande d'autorisation environnementale doit être déposée conformément aux articles L.181-14 et R.181-46 du Code l'Environnement.

Le projet est soumis à autorisation environnementale en raison de :

- ✓ Son classement à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques 3110 et 4734-1.
- ✓ Son classement au titre de la Directive relative aux émissions industrielles (IED) pour la rubrique principale 3110 ;

Le projet est soumis à évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 1a du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

La demande d'autorisation portera sur la zone 2 Nord (DC21, DC22 et DC23) du site DATA 4 SERVICES de Marcoussis (91).

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	DATA 4 SERVICES
Forme juridique	SASU Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse du siège social	6 Rue de la Trémoille, 75008 Paris
Numéro de SIREN	493 254 643
Numéro de SIRET du siège	49325464300015
Représenté par	Olivier MICHELI
Qualité du signataire de la demande	Président
Adresse du site	Route de Nozay 91460 MARCOUSSIS
Numéro de SIRET du site	49325464300023

3. CERFA

Le CERFA de demande d'autorisation est annexé au présent dossier.

4. PRESENTATION DE LA SOCIETE DATA 4

4.1 DATA 4 SAS

DATA 4 SAS est un opérateur de Datacenter européen, présent en France, en Italie et au Luxembourg. DATA 4 met à disposition de ses clients :

- ✓ Des réserves uniques sur le marché européen : foncières (121ha), électriques (146MW), capacité à construire des Datacenters supplémentaires
- ✓ Des solutions agiles et évolutives : de l'hébergement d'une simple baie à un bâtiment dédié,
- ✓ Des infrastructures sécurisées, performantes et respectueuses de l'environnement.



Figure 1 - Localisation de Data 4 en Europe (Source Data 4 SAS)

Le site de Marcoussis a été créé en 2006 avec la construction du premier datacenter puis il s'est développé au fil des années.

4.2 DATA 4 SERVICES

DATA 4 SERVICES est l'exploitant des différents Datacenters.

DATA 4 SAS est propriétaire du terrain et des bâtiments, des infrastructures techniques qu'il « loue » à DATA 4 SERVICES. DATA 4 SAS a confié l'exploitation de ses Datacenters à DATA 4 SERVICES ayant pour activités principales : la commercialisation, l'exploitation et le maintien dans des conditions opérationnelles des Datacenters.

DATA 4 SERVICES est certifié à travers un système de Management intégré :

- ✓ ISO 9001 V2015
- ✓ ISO 27001 V2013
- ✓ ISO 14001 V2015
- ✓ ISO 50001 V2018
- ✓ ISO 45001 V2018
- ✓ ISAE 3402
- ✓ PCI DSS
- ✓ Code of Conduct

4.3 Des actions RSE déjà engagées

Afin de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement, DATA 4 a engagé plusieurs actions sur le site de Marcoussis :

- ✓ Mise en place d'un plan simple de gestion de la forêt ;
- ✓ Plantation de nombreux arbres sur le campus ;
- ✓ Arrêt de l'utilisation de pesticides par l'équipe en charge des espaces verts (2 personnes à temps plein) en cohérence avec la plaine agricole mitoyenne convertie en agriculture biologique depuis plusieurs années ;
- ✓ Rénovation du bassin d'orage destiné à retenir une éventuelle pollution sur le site et à gérer les flux d'eau de pluie à destination de la Salmouille (rivière traversant la commune de Marcoussis) ;
- ✓ Gestion des terres d'excavation en autarcie pour éviter les mises en décharge avec les transports associés par camion ;
- ✓ Amélioration continue de l'efficacité énergétique des bâtiments pour atteindre à ce jour un PUE cible (Indicateur d'efficacité énergétique) de 1,25 sur les nouvelles générations de Datacenter,
- ✓ Certification ISO 50001 (gestion de la performance énergétique) et ISO 14001 (gestion de l'empreinte environnementale).

Plus largement, Data4 a développé depuis 2020 ; un programme de développement durable Data4Good qui est l'un des trois axes stratégiques de Data4, avec la qualité (répondre constamment aux attentes de nos clients) et l'évolutivité (accompagner le développement de nos clients).

Il s'agit d'un programme ambitieux et à long terme, qui intègre les principes de la norme ISO 26000 et repose sur quatre piliers avec des objectifs clairement définis concernant l'environnement, les questions sociétales, l'innovation et les communautés.

Le programme implique l'ensemble de des employés, des prestataires de services, des clients et les autres parties prenantes de l'écosystème, telles que les autorités locales, les organisations, les écoles et les universités, dans le respect de toutes les règles et réglementations en vigueur partout où Data4 opère. Il s'inscrit dans le plan d'amélioration continue et de recherche permanente de solutions innovantes.

Le programme s'appuie sur le Pacte mondial des Nations unies, auquel Data4 adhère. Data4 a également adhéré au Pacte pour la neutralité climatique des centres de données, dans le but de parvenir à un bilan carbone net nul d'ici 2030, et soutient diverses initiatives telles que Planet Tech'Care.

5. DESCRIPTION DU PROJET

5.1 Etat des lieux

Le site de Marcoussis est exploité à la fois par DATA 4 SERVICES et par DATA 4 SAS de la manière suivante :

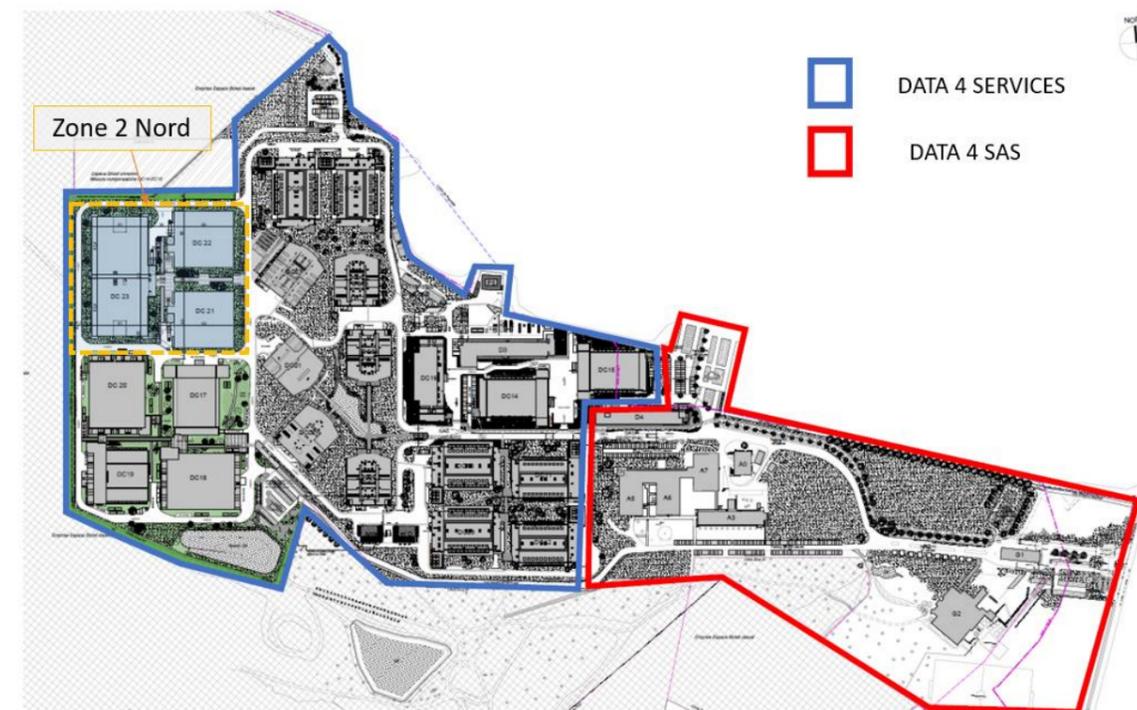


Figure 2 - Périmètres d'exploitation DATA 4 SAS et DATA 4 SERVICES

Le site DATA4 SERVICES occupe les parcelles n°66 et 83 de la section B.

L'état des lieux concernant l'extension du site est présenté ci-après :

Datcenter	Avancement
DC01, DC02, DC03, DC04, DC05, DC06, DC07, DC08, DC09, DC10, DC11, DC12, DC14, DC15, , et D3	Construits
DC16, DC17, DC18, DC19 et DC20	PC autorisé
DC21, DC22, DC23	En projet

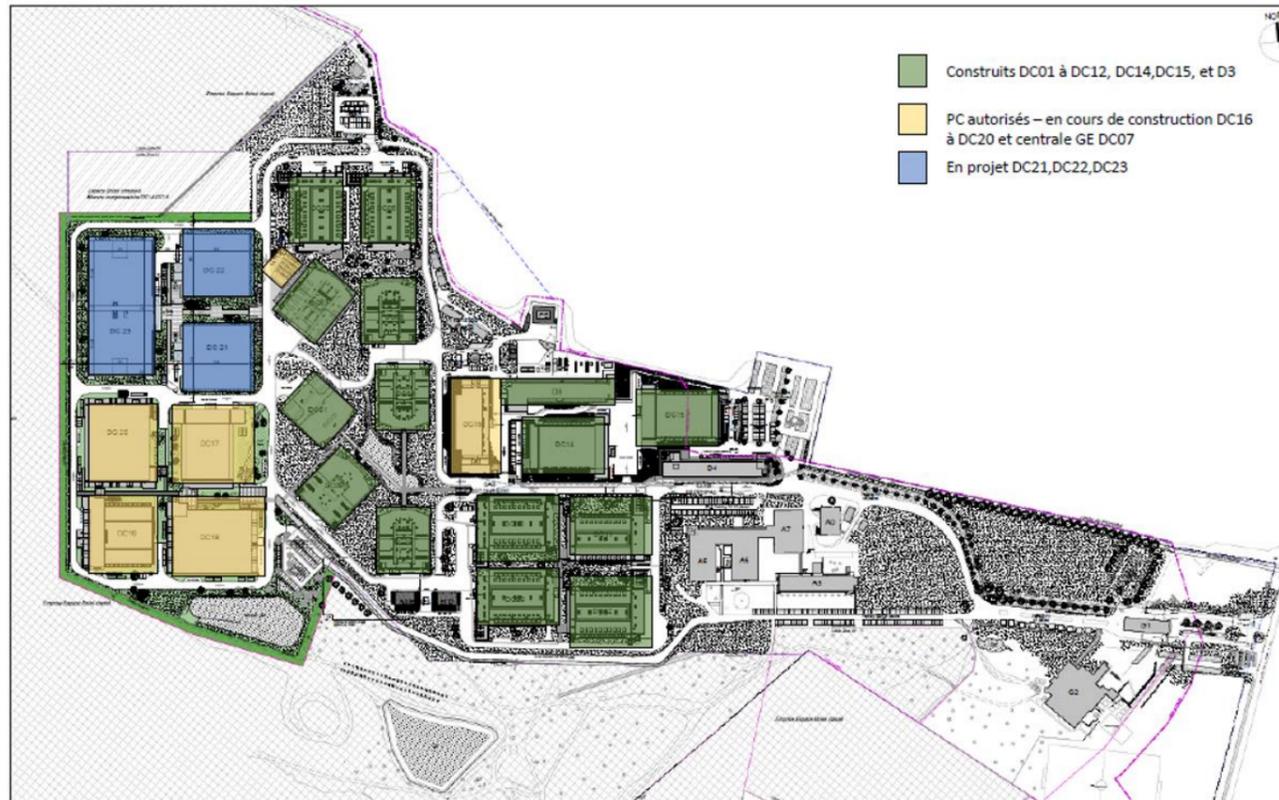


Figure 3 - Avancement actuel des procédures des différents Datacenters

5.2 Description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet

Le projet d'extension consiste à construire trois nouveaux Datacenters dans la zone 2 Nord (cf. Figure 4 et Figure 6).



Figure 4 – Localisation de la zone 2 Nord - DATA 4 SERVICES

La demande d'autorisation portera sur la zone 2 Nord (DC21, DC22 et DC23) du site DATA 4 SERVICES de Marcoussis (91).

DATA 4 SERVICES souhaite construire trois nouveaux bâtiments afin de répondre à important besoin des clients.

L'emprise de la zone 2 Nord est de 26 040 m². Les surfaces des trois bâtiments sont présentées ci-dessous:

- DC21 (puissance informatique de 15 MW) : 3970 m² ;
- DC22 (puissance informatique de 15 MW) : 3970 m² ;
- DC 23 (puissance informatique de 30 MW) : 8260 m².

Chaque bâtiment disposera des installations suivantes :

- groupes électrogènes fonctionnant au fioul domestique (cf. Figure 7) ;
- stockages enterrés de fioul domestique (cf. Figure 8) ;
- stockages aériens de fioul domestique ;
- ateliers de charge d'accumulateurs électriques ;
- équipements frigorifiques.

Le bilan de classement ICPE actualisé du site de Marcoussis est présenté au Paragraphe 6.1.2.

Par ailleurs, en 2021, la Société DATA 4 a sollicité RTE pour un raccordement du site de Marcoussis.

Le raccordement de DATA4 est proposé en construisant un poste en coupure sur le tronçon ZLINA – VILLEJUST de la liaison LOGES – PETIT BOIS – VILLEJUST 225 kilovolts situé à environ 2 km de son site. Le raccordement du poste sera réalisé par deux liaisons souterraines 225 kilovolts. Des fibres optiques 48 brins raccorderont le nouveau site au site de VILLEJUST et des LOGES. Pour ce faire, le câble de garde de la liaison aérienne existante vers VILLEJUST 225 kilovolts et un câble d'une des phases vers LOGES seront remplacés par des câbles intégrant une fibre optique.

Ce projet et ce poste financé à hauteur de 21,6m€ par DATA4 participe aux renforts de l'infrastructure général de RTE, ce poste pouvant également servir à l'avenir à alimenter d'autres projets de la zone.

Cette puissance complémentaire a été demandée par Data4 pour accompagner une nouvelle phase de croissance importante poussée par le développement du numérique en France, croissance exponentielle due aux développements du Cloud mais également aux impacts de la crise sanitaire dans laquelle les datacenters ont joué un rôle crucial.

Les travaux sont prévus pour une durée de 60 mois et le planning concernant le projet de raccordement électrique est disponible en annexe du dossier.

Plusieurs options de tracé sont en cours mais l'option à date la plus plausible est celle du tracé en violet ci-dessous :



Figure 5: Travaux d'alimentation souterraine : c'est le tracé en violet qui constitue la solution privilégiée du projet.

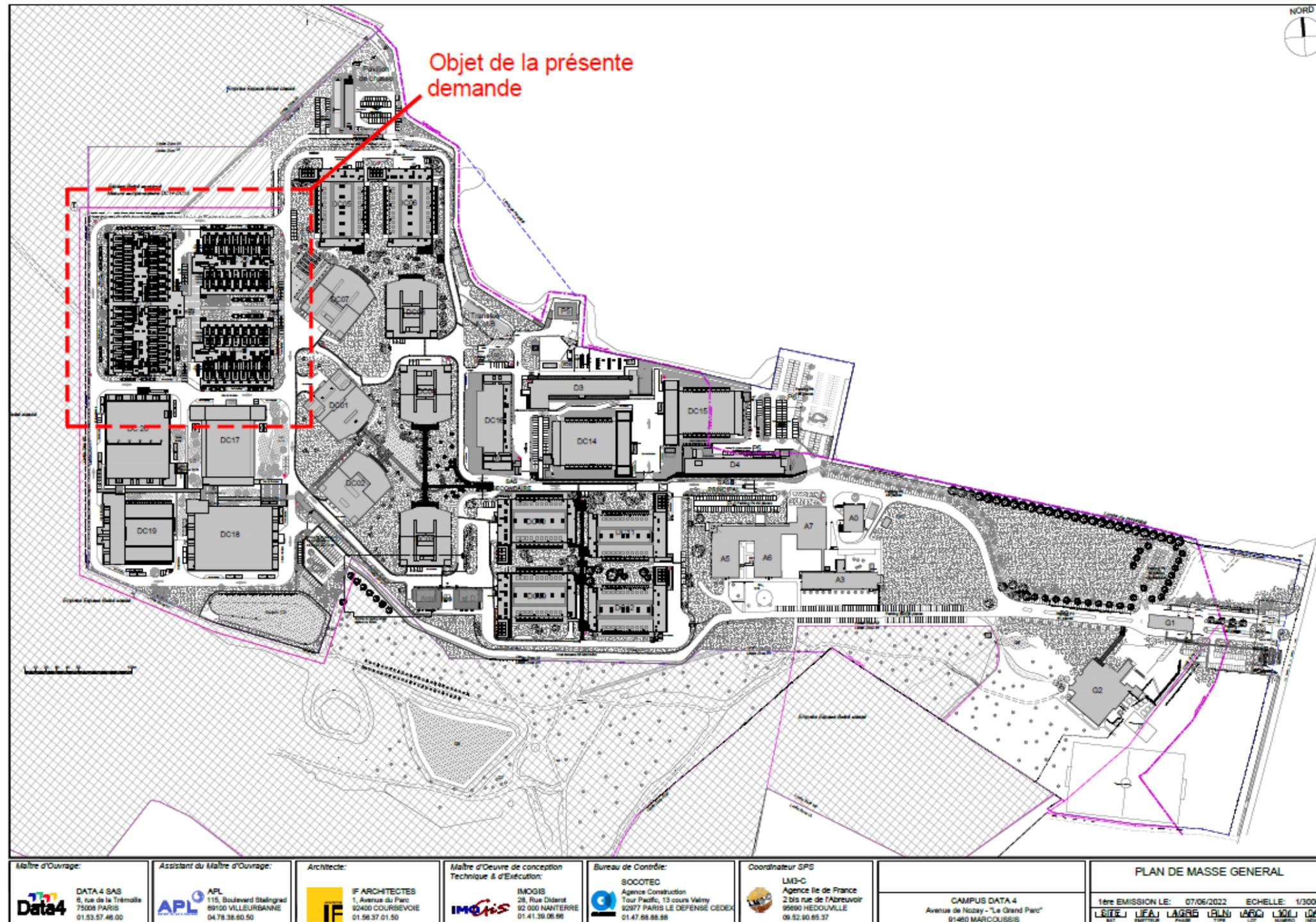


Figure 6 – Plan masse du site de Marcoussis

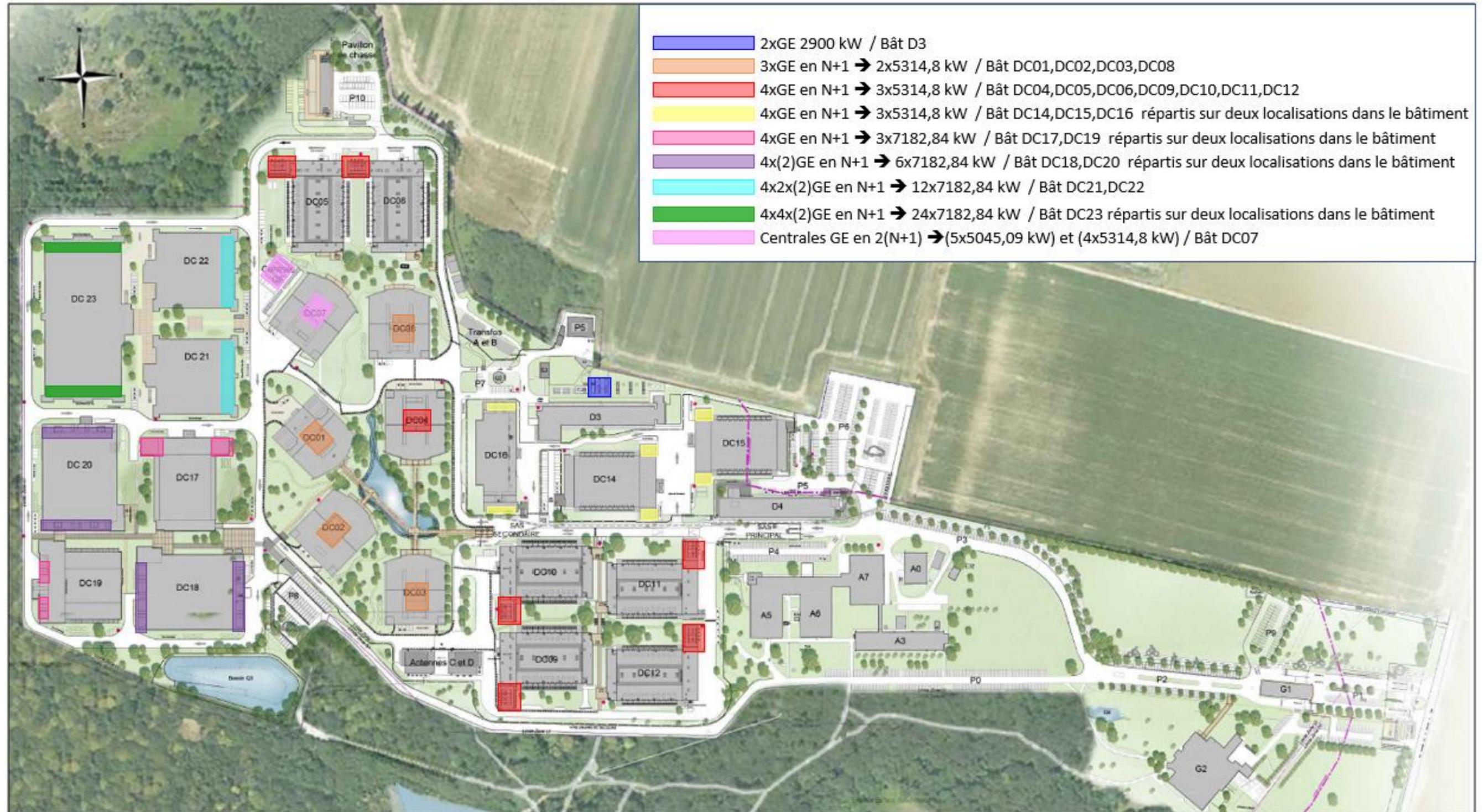


Figure 7 - Plan général de localisation des groupes électrogènes du site de Marcoussis



Figure 8 - Plan général de localisation des groupes cuves enterrées du site de Marcoussis

6. CLASSEMENT DU SITE

6.1 ICPE

6.1.1 Liste des installations ICPE exploitées par Data 4 services



	D3	DC01	DC02	DC03	DC04	DC05	DC06	DC07
Equipements frigorifiques	Charge en fluide frigorigène : R134 = 551 kg R410 = 26,7 kg	Charge en fluide frigorigène : R134a = 580 kg R407c = 12,5 kg	Charge en fluide frigorigène : R134a = 940 kg R407c = 12,5 kg	Charge en fluide frigorigène : R134a = 1380 kg R407c = 12,5 kg	Charge en fluide frigorigène : R134a = 1370 kg R407c = 12,5 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R134a = 1210 kg R407c = 17,5 kg
Ateliers de charge d'accumulateurs	Puissance de courant continu utilisable : 4 x 500 = 2000 kW	Puissance de courant continu utilisable : 16 x 400 = 6400 kW	Puissance de courant continu utilisable : 8 x 400 = 3200 kW	Puissance de courant continu utilisable : 14 x 500 = 7000 kW	Puissance de courant continu utilisable : (12x400) + (8x 478,7) = 8629,6 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 20x 478,7= 9574 kW
Installations de combustion	Puissance thermique : 2 x 2900 kW = 5,8 MW	Puissance thermique : 2 x 5314,8 kW = 10,630 MW + 1 x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 2 x 5314,8 kW =10,630 MW + 1 x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 2 x 5314,8 kW = 10,630 MW + 1 x 5314,8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW = 15,944 MW + 1 x 5314,8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW = 15,944 MW + 1 x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW = 15,944 MW + 1 x 5314, 8 kW en redondance	<u>Puissance thermique centrale principale :</u> 4 x 5045,09 kW = 20,18 MW + 1 x 5045,09 kW en redondance <u>Puissance thermique centrale en redondance :</u> 4 x 5314,8 kW = 21,26 MW (en redondance)
Stockages de Fioul domestique	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 1 x 80 m ³ = 80 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 1 x 500 L = 500 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 40 m ³ = 80 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 1500 L = 3000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 1500 L = 3000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 1500 L = 3000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 1500 L = 3000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 1 x 2000 L = 2000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 80 m ³ = 160 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 1500 L = 3000 L

DOSSIER D'AUTORISATION D'EXPLOITER – EXTENSION DU SITE DE MARCOUSSIS (91)

	DC08	DC09	DC10	DC11	DC12	DC14	DC15
Equipements frigorifiques	Charge en fluide frigorigène : R134a = 796,5 kg R407c = 12,5 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg	Charge en fluide frigorigène : R410a = 1254 kg
Ateliers de charge d'accumulateurs	Puissance de courant continu utilisable : 12 x 500 kW= 6 000 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW	Puissance de courant continu utilisable : 12x 478,7= 5744,4 kW
Installations de combustion	Puissance thermique : 2 x 5314, 8 kW =10,630 MW + 1x 5314,8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW= 15,944 MW + 1x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW=15,944 MW + 1 x 5314,8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW=15,944 MW + 1 x 5314,8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW=15,944MW + 1 x 5314,8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW=15,944 MW + 1x 5314, 8 KW en redondance	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW=15,944 MW + 1x 5314, 8 KW en redondance
Stockages de Fioul domestique	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 1500 L = 3000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50m ³ = 100m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50m ³ = 100m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L

	DC16	DC17	DC18	DC19	DC20	DC21	DC22	D23
Equipements frigorifiques	Charge en fluide frigorigène : R32 = 63 kg R-1234ze = 600 kg	Charge en fluide frigorigène : R32 = 63 kg R-1234ze = 1800 kg	Charge en fluide frigorigène : R32 = 63 kg R-1234ze = 3 600 kg	Charge en fluide frigorigène : R32 = 63 kg R-1234ze = 3 600 kg	Charge en fluide frigorigène : R32 = 168 kg R-1234ze = 3 600 kg	Charge en fluide frigorigène : R-1234ze = 386,5 kg R-1234ze = 4160 kg	Charge en fluide frigorigène : R-1234ze = 386,5 kg R-1234ze = 4160 kg	Charge en fluide frigorigène : R-1234ze = 695,9 kg R-1234ze = 8320 kg
Ateliers de charge d'accumulateurs	Puissance de courant continu utilisable : 4 x 1425 = 5700 kW	Puissance de courant continu utilisable : 4 x 1900 = 7600 kW	Puissance de courant continu utilisable : 8 x 2000 = 16000 kW	Puissance de courant continu utilisable : 4 x 1900 = 7 600 kW	Puissance de courant continu utilisable : 8 x 2000 = 16000 kW	Puissance de courant continu utilisable : 8 x 2500 = 20000 kW	Puissance de courant continu utilisable : 8 x 2500 = 20000 kW	Puissance de courant continu utilisable : 16 x 2500 = 40000 kW
Installations de combustion	Puissance thermique : 3 x 5314,8 kW = 15,944 MW + 1 x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 7182,84 kW = 21,548 MW + 1 x 7182, 84 kW en redondance	Puissance thermique : 6 x 7182,84 kW = 43,097 MW + 2 x 7182, 84 kW en redondance	Puissance thermique : 3 x 7182,84 kW = 21,548 MW + 1 x 7182, 84 kW en redondance	Puissance thermique : 6 x 7182,84 kW = 43,097 MW + 2 x 7182, 84 kW en redondance	Puissance thermique : 12 x 5314,8 kW = 63,777 MW + 4 x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 12 x 5314,8 kW = 63,777 MW + 4 x 5314, 8 kW en redondance	Puissance thermique : 24 x 5314,8 kW = 127,555 MW + 8 x 5314, 8 kW en redondance
Stockages de Fioul domestique	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> : 2 x 50 m ³ = 100 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 2 x 2000 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 4 x 30 m ³ = 120m ³ <u>Cuves aériennes</u> 4 x 500 L = 2 000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 8 x 30 m ³ = 240 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 8 x 500 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 4 x 30 m ³ = 120 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 4 x 500 L = 2 000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 8 x 30 m ³ = 240 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 8 x 500 L = 4000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 8 x 50 m ³ = 400 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 16 x 500 L = 8000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 8 x 50 m ³ = 400 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 16 x 500 L = 8000 L	Volumes stockés <u>Cuves enterrées</u> 16 x 50 m ³ = 800 m ³ <u>Cuves aériennes</u> 32 x 500 L = 16000 L

	TOTAL
<p>Rubrique 1185 (anciennement 4802) Fabrication, emploi ou stockage de gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou de substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009</p>	<p>Charge en fluides frigorigènes : R134a = 6 827,5 kg R410a = 10 032 kg R407c = 80 kg R32 = 525 kg</p> <p>Quantité cumulée : 1764,5 kg</p> <p><i>Nota : Le fluide R-1234ze n'est pas visé par la rubrique 1185-2.a</i></p>
<p>Rubrique 2925. Ateliers de charge d'accumulateurs</p>	<p>Puissance de courant continu utilisable : 221 658,8 kW</p>
<p>Rubrique 3110 Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971</p>	<p>151 groupes électrogènes au total présents sur site Seuls 110 groupes électrogènes peuvent fonctionner simultanément, 41 groupes étant en redondance.</p> <p>Puissance thermique installée : 612,34 MW</p>
<p>Rubrique 4734 Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p>	<p>Stockages de Fioul domestique</p> <p><u>87 cuves enterrées :</u> 3 880 m³ soit 3 278,6 t</p> <p><u>118 cuves aériennes :</u> 96,5 m³ soit 81,74 t</p>

6.1.2 Bilan de classement ICPE

TABLEAU DU CLASSEMENT SUIVANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(A : autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, DC : Déclaration avec Contrôle périodique, NC : Non Classé)

Rubrique	Désignation de l'activité	Valeurs des paramètres de classement actuel l'AP du 23/03/2021		Valeurs des paramètres de classement futur		
		Autorisé actuel	Régime	Modifications hors projet Z2 Nord	Situation suite au projet Z2 Nord	Régime
1185-2.a	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kgDC	Quantité cumulée : 26 998 kg	DC	Quantité cumulée : 17 465 kg	Quantité cumulée : 17 465 kg	DC
2925-1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d') : 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération ⁽¹⁾ étant supérieure à 50 kWD (1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers.	Puissance cumulée : 134 714 kW	D	Puissance cumulée : 14 1658,8 kW	Puissance cumulée : 221 658,8 kW	D
3110 ¹	Combustion de combustibles dans des installations d'une puissance thermique nominale totale égale ou supérieure à 50 MWA	Puissance thermique installée : 335 MW	A	Puissance thermique installée : 357,23 MW	Puissance thermique installée : 612,34 MW	A
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés : a) Supérieure ou égale à 2 500 tA b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 tE Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t	<u>Stockages enterrés FOD – 45 cuves</u> 2260 m ³ soit 1921 t	E	<u>Stockages enterrés FOD – 55 cuves</u> 2 280 m ³ soit 1938 t	<u>Stockages enterrés FOD – 87 cuves</u> 3 880 m ³ soit 3 278,6 t Nota : L'établissement n'est pas couvert par la directive Seveso, bien que mettant en œuvre une quantité de FOD supérieure à 2500 t, ceci en application de la règle des 2 %.	A

¹ Pour le bilan de classement, la puissance indiquée est la puissance thermique nominale totale des groupes électrogènes pouvant fonctionner simultanément.

Rubrique	Désignation de l'activité	Valeurs des paramètres de classement actuel l'AP du 23/03/2021		Valeurs des paramètres de classement futur		
		Autorisé actuel	Régime	Modifications hors projet Z2 Nord	Situation suite au projet Z2 Nord	Régime
4734-2.c	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>2. Pour les autres stockages : c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au totalDC</p>	<p><u>Stockages aériens FOD – 44 cuves</u></p> <p>80,5 m³ soit 69 t</p>	DC	<p><u>Stockages aériens FOD – 54 cuves</u></p> <p>64,5 m³ soit 54,4 t</p>	<p><u>Stockages aériens FOD – 118 cuves</u></p> <p>96,5 m³ soit 81,74 t</p>	DC

6.2 Nomenclature eau

Le site de Marcoussis est visé par les rubriques suivantes de la nomenclature eau.

Rubrique	Désignation de l'activité	Valeurs des paramètres de classement actuel l'AP du 23/03/2021		Valeurs des paramètres de classement futur	
		Autorisé actuel	Régime	Situation suite au projet Z2 Nord	Régime
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Surface totale du bassin versant étudié : 33,77 ha	A	Inchangée	A
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau : (D) projet soumis à déclaration	Pose de piézomètres de 10/12 mètres de profondeur.	D	- Deux piézomètres (PZ1 et PZ5) de 10/12 mètres de profondeur - Cinq de nouveaux piézomètres (PZ2, PZ3, PZ6, PZ7 et PZ8) de 7/8 mètres de profondeur Nota : Les piézomètres PZ02, PZ03 et PZ04 (prévus en 2020), ne seront finalement pas installés, en raison de l'absence d'eau à leur emplacement (cf. Volet B).	D

7. CONTENU ET ORGANISATION DU DOSSIER D'AUTORISATION

Le projet est soumis à autorisation environnementale en raison de :

- ✓ Son classement à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour les rubriques 3110 et 4734-1.
- ✓ Son classement au titre de la Directive relative aux émissions industrielles (IED) pour la rubrique principale 3110 ;

Le projet est soumis à évaluation environnementale systématique au titre de la rubrique 1-a du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Le dossier s'organisera de la manière suivante :

- ✓ **Volet A** : Présentation et introduction de la demande d'autorisation
- ✓ **Volet B** : Etude environnementale – étude d'impact sur l'environnement
- ✓ **Volet C** : Volet ICPE
- ✓ **Volet D** : Annexes
- ✓ **Volet E** : Résumé non technique

8. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU DAEU

8.1 L'autorisation unique

L'autorisation unique : une simplification des procédures dans une démarche environnementale intégrée

La procédure d'autorisation environnementale a pour but de rassembler plusieurs autorisations dispensées par l'État qui relèvent du domaine de l'environnement, de façon à :

- ✓ **simplifier les procédures tout en maintenant une protection environnementale** : un seul interlocuteur centralise les contributions des différents services de l'État concernés et les avis des organismes consultés ;
- ✓ **intégrer plusieurs enjeux environnementaux pour un même projet** : considéré de façon globale, le projet devra répondre aux exigences de protection de l'environnement, de la santé, des paysages et de la sécurité publique ;

- ✓ **accroître la lisibilité ainsi que la stabilité juridique pour le porteur de projet** : le projet sera autorisé ou refusé en une seule fois, et non comme auparavant par décisions successives indépendantes, ce qui pouvait remettre en question sa réalisation à plusieurs reprises ;
- ✓ **anticiper la constitution du dossier de demande d'autorisation** : le renforcement des échanges amont entre porteur de projet et les services de l'État permet le dépôt d'un dossier complet et de qualité ce qui accroît ses chances d'aboutir à une décision préfectorale d'autorisation ;
- ✓ **réduire les délais d'instruction** : le délai moyen visé pour statuer sur la demande d'autorisation est d'un an (hors délais de demandes de compléments) à compter du dépôt du dossier de demande.

Une procédure intégrée d'autorisation

La procédure d'autorisation environnementale regroupe au sein de la même procédure les autorisations requises au titre de la loi sur l'eau (installations, ouvrages, travaux et activités ou « IOTA »), celles requises au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ainsi que l'ensemble des procédures listées ci-dessous :

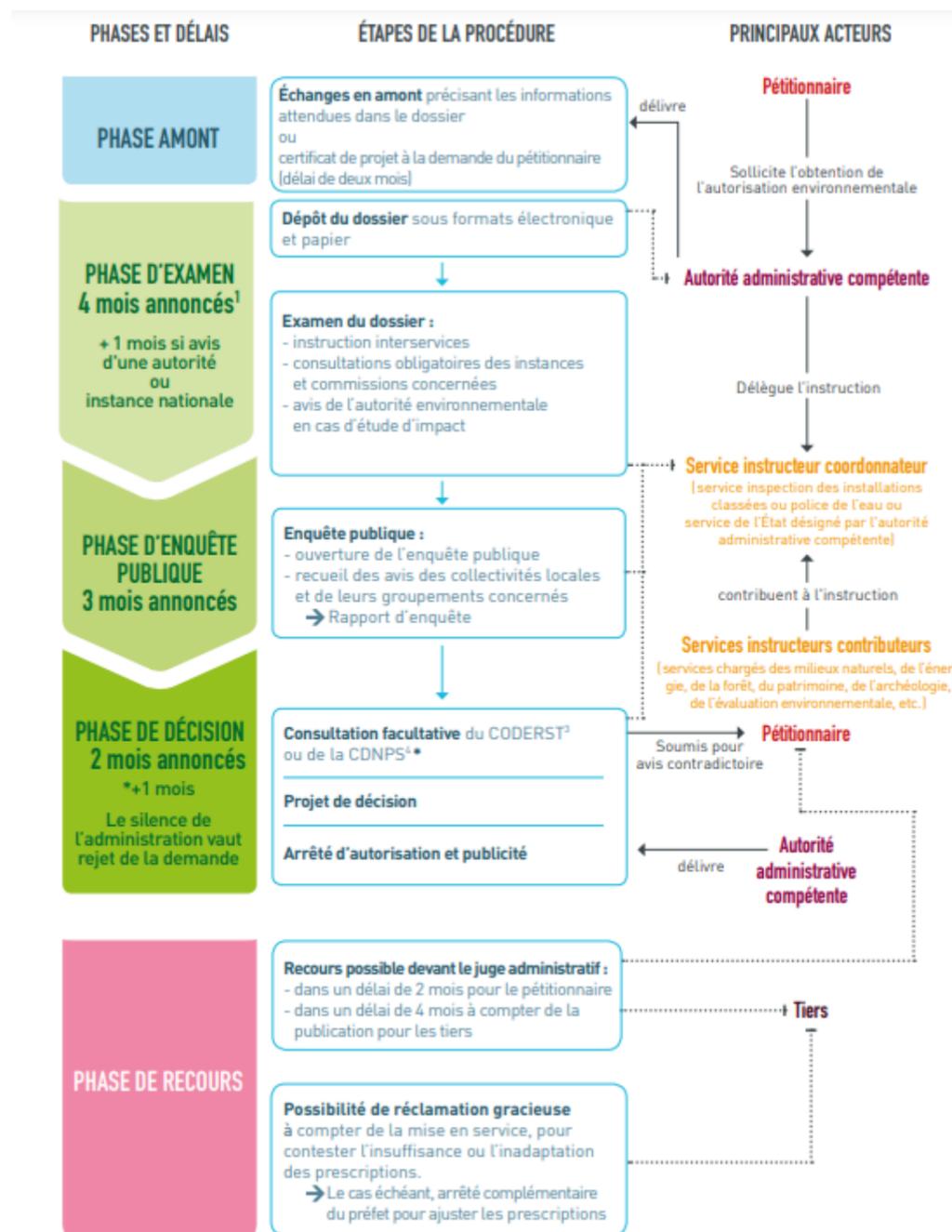
- ✓ **Procédures du code de l'environnement couvrant notamment** :
 - La dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés ;
 - La déclaration au titre de la loi sur l'eau ;
 - L'enregistrement et déclaration d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
 - L'autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre ;
 - La procédure du code forestier : autorisation de défrichement ;
- ✓ **Procédure du code forestier** : autorisation de défrichement ;
- ✓ **Procédure du code de l'énergie** ;
- ✓ **Procédure du code des transports, du code de la défense et code du patrimoine.**

La procédure d'instruction

La date de l'accusé de réception remis par le guichet au pétitionnaire correspond au lancement de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

En cas de dossier incomplet ou irrégulier, le guichet ou le service coordonnateur peut demander par courrier des compléments au porteur de projet, ce qui suspend le délai d'instruction. À titre indicatif, cette demande de compléments interviendra environ 1 mois après la réception du dossier.

Si à la fin de la phase d'examen le dossier demeure incomplet, s'il est irrecevable au regard des risques environnementaux, ou s'il fait l'objet d'un avis conforme défavorable, la demande sera rejetée.



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Figure 9 - Logigramme simplifié de la procédure d'autorisation (Source : DRIEAT IDF)

8.2 L'étude d'impact sur l'environnement au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement indique les catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux soumis à évaluation environnementale et ceux soumis à la procédure de « cas par cas ».

Le projet est concerné par la catégorie 1-a : « Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement. » étant donné qu'il est visé par la directive relative aux émissions industrielles (IED).

Le projet est donc soumis à une évaluation environnementale.

Pour mémoire, le raccordement électrique prévu sera réalisé par deux liaisons souterraines. Le projet n'est pas concerné par la rubrique 32 : "Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension".

Par ailleurs, l'emprise totale de la zone 2 Nord est 26 040 m² (soit 2,6 ha). Le projet n'est donc pas concerné par la rubrique 39 "Travaux, constructions et opérations d'aménagement".

8.3 La directive IED

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles.

Ses principes directeurs sont :

- ✓ le recours aux MTD dans l'exploitation des activités concernées. Les MTD doivent être le fondement de la définition des valeurs limites d'émission (VLE) et des autres conditions de l'autorisation.
- ✓ le réexamen périodique des conditions d'autorisation.
- ✓ la remise en état du site dans un état au moins équivalent à celui décrit dans un « rapport de base » qui décrit l'état du sol et des eaux souterraines avant la mise en service.

La transposition en droit national reprend au plus près les dispositions de la directive IED. Elle s'inscrit naturellement dans le cadre de la réglementation des Installations Classées. Elle a consisté notamment en l'introduction d'une section 8 dans le Titre V du Chapitre I du Livre V (parties législative et réglementaire).

Le projet d'extension sur le site de Marcoussis est soumis à l'examen des MTD.

9. PROPRIETE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU PROJET

DATA 4 SERVICES est locataire des Datacenters aux termes de baux commerciaux (un par Bâtiment de Data center) d'une durée de 12 ans.

Au terme de ces baux, DATA 4 SERVICES est libre de contracter avec ses clients pour tout hébergement d'équipements informatiques et services associés.

10. ATTESTATION DU DROIT DE REALISER LE PROJET A REALISER PAR DATA 4 POUR DATA 4 SERVICES

DATA4 SASU
6 rue de la Trémoille
75008 Paris, France
T | +33 (0)1 53 57 46 80
F | +33 (0)1 53 57 46 41
contact@data4group.com
data4group.com



Paris, le 26 novembre 2021

Objet : Attestation autorisant Data4 Services à réaliser le dossier d'autorisation

Madame, Monsieur,

Par la présente, je soussigné Olivier MICHELI, agissant en qualité de Président de la société Data4 Sasu, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 631 210 dont le siège social est 6, rue de la Trémoille 75008 PARIS autorise la société Data4 Services Sasu, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 493 254 643 dont le siège social est 6, rue de la Trémoille 75008 PARIS, à réaliser le projet d'extension du site à Marcoussis et à en porter le dossier de demande d'autorisation d'exploiter dans son intégralité.

Pour faire valoir ce que de droit

Olivier MICHELI
Président



11. GLOSSAIRE

GLOSSAIRE – ABREVIATIONS	
As	Arsenic
BATAEL	Best Available Techniques Associated Emission Levels
BREF :	Best REFerences
Cd	Cadmium
CH4	Méthane
CHSCT	Comité d'Hygiène, de sécurité, et des Conditions de Travail
CO	Monoxyde de carbone
COVNM	Composé Organique Volatil Non Méthanique
COVT	Composé Organique Volatil totaux
Cr	Chrome
CE	Comité d'Entreprise
CSE	Comité Social et Economique
Cu	Cuivre
DP	Délégué du personnel
ENE	Efficacité ENergétique
ERP	Etablissement Recevant du Public
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IED/IPPC	Industrial Emissions Directive
GE	Groupe Electrogène
HCl	Chlorure d'hydrogène
HF	Fluorure d'hydrogène
IRP	Institutions représentatives du personnel
LCP	Large Combustion Plants
Mn	Manganèse
MTD	Meilleures Technologies Disponibles
MW	MegaWatt

GLOSSAIRE – ABREVIATIONS	
NEA-MTD	Niveaux d'émission associés aux meilleures techniques disponibles
NOx	Oxyde d'azote
NQE :	Norme de Qualité Environnementale
OTNOC	Other Than Normal Operating Conditions
Pb	Plomb
Sb	Antimoine
Se	Sélénium
SO2	Dioxyde de soufre
SOx	Oxydes de soufre
Tl	Thallium
V	Vanadium
VLE	Valeurs limite d'émission
Zn	Zinc
FDS	Fiche de Données de Sécurité
BT	Basse Tension
CCTV	Une caméra de surveillance CCTV (Closed-Circuit TeleVision) est une caméra ANALOGIQUE
GMAO	Gestion de maintenance assistée par ordinateur
HT	Haute Tension
ISO 9001	norme internationale de Management de la Qualité
ISO14001	Norme internationale de Management environnemental
RIA	Robinet d'Incendie Armé
Accident majeur	<p>Evénement aboutissant à des conséquences finales lourdes, et en particulier à des incidences en dehors des limites de l'établissement.</p> <p>Définition donnée par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié : « <i>Un événement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés</i></p>

GLOSSAIRE – ABREVIATIONS	
	<i>survenus au cours de l'exploitation, entraînant, pour les intérêts visés au L. 511-1 du Code de l'Environnement, des conséquences graves immédiates ou différées et faisant intervenir une ou plusieurs substances ou des préparations dangereuses ».</i>
Aléa	Probabilité qu'un phénomène accidentel produise en un point donné des effets d'une intensité donnée, au cours d'une période déterminée. Aléa = probabilité d'occurrence x intensité des effets.
AM	Arrêté Ministériel.
APR	Analyse Préliminaire des Risques. Méthode inductive d'analyse des risques.
BT	Basse Tension.
Cause	Evènement ou combinaison d'évènements initiateur(s) c'est-à-dire à l'origine d'un événement redouté.
Cinétique	Vitesse d'enchaînement des évènements constituant une séquence accidentelle, de l'évènement initiateur aux conséquences sur les éléments vulnérables.
Conséquences	Combinaison, pour un accident donné, de l'intensité des effets et de la vulnérabilité des cibles situées dans les zones exposées à ces effets.
Danger	Propriété intrinsèque à une substance, à un système technique (dans ce cas, on parle de potentiel de dangers) de nature à entraîner un dommage sur un élément vulnérable.
Effet	Type d'agression associé à un événement / accident (surpression, flux thermique, concentration toxique, ...).
ERP	Etablissement Recevant du Public.
Evènement redouté Aussi appelé « Evènement redouté central ERC ».	Evènement conventionnellement défini, dans le cadre de l'analyse des risques, au centre de l'enchaînement accidentel. Il peut s'agir d'une perte de confinement de matière dangereuse, une perte d'intégrité physique pour les solides. Ces évènements constituent les points d'entrée de l'analyse des risques.
FdS	Fiche de Données de Sécurité
Fiabilité	Aptitude d'un système à accomplir une fonction requise, dans des conditions données, pendant un intervalle de temps donné.

GLOSSAIRE – ABREVIATIONS	
Gravité	Combinaison en un point de l'espace de l'intensité des effets d'un phénomène dangereux et de la vulnérabilité des personnes potentiellement exposées.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
Intensité	Effet quantifié d'un phénomène dangereux.
LIE	Limite Inférieure d'Explosivité. Un nuage d'air et de gaz (vapeur) inflammable (ou de poussières combustibles) en concentration inférieure à la LIE du gaz (ou de la poussière) considéré ne peut s'enflammer et exploser.
LSE	Limite Supérieure d'Explosivité Un nuage d'air et de gaz (vapeur) inflammable (ou de poussières combustibles) en concentration supérieure à la LSE du gaz (ou de la poussière) considéré ne peut s'enflammer et exploser.
LP	Limite de Propriété
MMR	Mesure de Maîtrise des Risques.
Phénomène dangereux	Libération d'énergie ou de substance produisant des effets, au sens de l'arrêté du 29 septembre 2005, susceptibles d'infliger un dommage à des cibles vivantes ou matérielles, sans préjuger l'existence de ces dernières. C'est une « source potentielle de dommages » (ISO/CEI 51).
PDI	Plan de Défense Incendie.
PI	Poteau Incendie.
PL	Poids-Lourds.
RIA	Robinet d'Incendie Armé.
Risque	Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences (ISO/CEI 73). Ou combinaison de la probabilité d'un dommage et de sa gravité (ISO/CEI 51) (définition retenue dans l'étude).
Scénario	Séquences et combinaisons d'évènements conduisant à un accident.
SSI	Système de Sécurité Incendie.
SDP	Surface de Plancher
VL	Véhicule Léger.
Vulnérabilité	Sensibilité d'une cible à un type d'effet.

